

Lewis and Lucier have been substituted for those of the Honourable Senators Lapointe, Le Moynes and Steuart on the list of Senators serving on the Special Joint Committee on the Reform of the Senate.

Lucier ont été substitués à ceux des honorables sénateurs Lapointe, Le Moynes et Steuart sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat.

*(Proceedings on Adjournment Motion)*

At 6.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 45(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix-huit heures, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions de l'article 45(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

*Changes in Committee Membership*

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 69(4)(b), membership of Committees was amended as follows:

Messrs. Halliday and Greenaway for Messrs. Jelinek and Reid (St. Catharines) on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

Messrs. Gimaiel and Breau for Messrs. Breau and Olivier on the Standing Committee on External Affairs and National Defence.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 69(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Halliday et Greenaway en remplacement de MM. Jelinek et Reid (St. Catharines) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Gimaiel et Breau en remplacement de MM. Breau et Olivier sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

*Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House*

The following papers having been deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table pursuant to Standing Order 46(1), namely:

By Mr. Blais, a Member of the Queen's Privy Council,—Capital Budget of Crown Assets Disposal Corporation, for the fiscal year ended March 31, 1983, pursuant to subsection 70(2) of the Financial Administration Act, chapter F-10, R.S.C., 1970, together with Order in Council P.C. 1982-2703, dated September 3, 1982, approving same. (English and French).—Sessional Paper No. 321-1/117E. (*Deemed referred to the Standing Committee on Miscellaneous Estimates*).

By Mr. Blais,—Report concerning the Currency and Exchange Act (Gold Coins), for the period ended June 30, 1982, pursuant to subsection 4.1(2) of the Act, as amended, chapter 35, Statutes of Canada 1977-78. (English and French).—Sessional Paper No. 321-1/152E. (*Deemed referred to the Standing Committee on Miscellaneous Estimates*).

By Mr. Blais,—Capital Budget of the Royal Canadian Mint for the fiscal year ended 1982, pursuant to subsection 70(2) of the Financial Administration Act, Chapter F-10, R.S.C., 1970,

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 46(1) du Règlement, savoir:

Par M. Blais, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'investissements de la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour l'année financière terminée le 31 mars 1983, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'Administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1982-2703, en date du 3 septembre 1982, approuvant ce budget. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-1/117E. (*Réputé déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général*).

Par M. Blais,—Rapport, en date du 30 juin 1982, concernant la vente de pièces d'or, conformément à l'article 4.1(2) de la Loi sur la monnaie et les changes, telle que modifiée, chapitre 35, Statuts du Canada, 1977-1978. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-1/152E. (*Réputé déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général*).

Par M. Blais,—Budget d'investissements de la Monnaie royale canadienne pour l'année 1982, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1982-2615, en date du 3 septembre 1982, approuvant ce